

ARRÊTÉ N° 2023-05 - BCIT
Portant modification de l'arrêté 2023-04-BCIT

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-19 à L 2223-46, R 2223-56 à R 2223-72 et D 2223-34 à D 2223-39 ;

Vu le décret du 6 janvier 2021 portant nomination de Madame Françoise SOULIMAN en qualité de préfet d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n°17-2023 du 13 avril 2023, portant délégation de signature au profit de Monsieur Yann GÉRARD, secrétaire général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu la demande d'habilitation formulée par Monsieur KABACHE Guillaume, gérant de l'entreprise individuelle GUILLAUME THANATOPRAXIE sise 15 rue Gambetta – 28 110 LUCÉ ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-04-BCIT du 13 juin 2023 ;

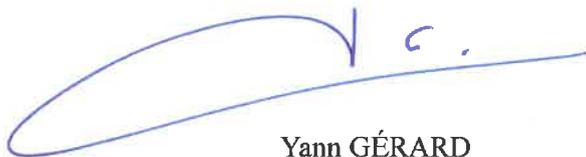
SUR la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

A R R E T E

Article unique : l'arrêté 2023-04-BCIT susvisé est ainsi modifié : dans l'intitulé et à l'article 2, les mots « dont le siège social est situé » sont remplacés par le mot « sise » (le reste sans changement).

Fait à Chartres, le 20 juin 2023

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Yann GÉRARD